

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Thursday, March 19, 1992

The House resumed debate on the motion of Mr. Siddon, seconded by Mr. Hawkes,—That Bill C-51, An Act respecting water resources in the Northwest Territories, be now read a second time and referred to Legislative Committee B.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to Legislative Committee B.

ATTEST

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Friday, March 20, 1992

The Order being read for the second reading and reference to Legislative Committee B of Bill C-52, An Act respecting water resources in the Yukon Territory;

Mr. Loiselle for Mr. Siddon, seconded by Mr. Hawkes, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to Legislative Committee B.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to Legislative Committee B.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 19 mars 1992

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Siddon, appuyé par M. Hawkes,—Que le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

ATTESTÉ

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du vendredi 20 mars 1992

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité législatif B du projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Yukon.

M. Loiselle, au nom de M. Siddon, appuyé par M. Hawkes, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

Après débat, cette motion, mise aux voix est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU